

SOMMAIRE

Rapport général

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'Etat de la situation financière
 - Notes sur l'Etat des produits et des charges

ASSOCIATION LA RUCHE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 Décembre 2019

Messieurs les membres de l'association la Ruche

OPINION AVEC RESERVES :

En exécution de la mission d'audit, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association la ruche au 31 décembre 2019, qui comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 54 235 TND, des actifs nets de 42 831TND, un excédent des produits sur les charges de l'exercice de 33 409 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association la ruche au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisiennes.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de l'association la ruche.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

La direction de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RESPECT DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES :

1. En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du décret-loi n°88 2011 portant organisation des associations.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de l'association.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas de remarques particulières.

Fait à Tunis, le 1^{er} septembre 2022

Le Commissaire Aux Comptes

Aymen MCHIRGUI
Expert Comptable Membre de L'OECA
M.F : 1555676/F-A-P-000


Association la Ruche

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

La ruche Tozeur

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	49 143
Placements et autres actifs financiers		
Autres actifs courants		
Créances et comptes rattachés		-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-
Autres actifs non courants		-
Immobilisations financières		
Immobilisations corporelles		4 448
Immobilisations incorporelles		645
Total des actifs		54 236
<u>PASSIFS ET ACTIFS NETS</u>		
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Autres passifs courants		1 110
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2	8 994
Provisions		
Apports reportés		
Autres passifs non courants		
Emprunts		1 300
Total des Passifs		11 404
<u>ACTIFS NETS</u>		
Dotations		-
Apports affectés à des immobilisations		
Subventions d'investissement		
Autres actifs nets		
Réserves		
Excédents ou déficits reportés		9 422
Excédents ou déficits de l'exercice		33 409
Total des Actifs Nets		42 831
Total des Passifs et Actifs Nets		54 235

La ruche Tozeur

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2019 (Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019
<u>PRODUITS</u>		
Cotisations des adhérents		290
Revenus des activités et manifestations	4.1	140 585
Subventions de fonctionnement		
Apports non monétaires		
Autres apports		
Produits des placements		
Quote part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		
Autres gains		2 772
Total des produits		143 647
<u>CHARGES</u>		
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		109 575
Charges de personnels		
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		
Autres charges courantes		662
Charges financières nettes		
Autres pertes		
Total des charges		110 237
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		33 409
Effet modification comptable		
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		33 409

La ruche Tozeur

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019 (Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>		
Encaissement des cotisations des adhérents		290
Encaissement des revenus des activités et des manifestations		140 585
Encaissement des subventions de fonctionnement		
Encaissements d'autres revenus et apports		2 575
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(109 575)
Décaissements des rémunérations versées au personnel		
Autres décaissement des activités courantes		
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		33 875
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissement sur acquisition immobilisations		
Encaissement sur cession immobilisations		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		-
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissement des dotations		-
Encaissement des subventions d'investissement		-
Encaissement apports affectés à immobilisations		-
Encaissement provenant des emprunts		1 300
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêts)		
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		1 300
Variation de trésorerie		35 175
Trésorerie au début de l'exercice		4 974
Trésorerie à la clôture de l'exercice		40 149

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association la Ruche est une association nationale, créée en 2012 conformément aux dispositions de la loi n° 59-154 du 7 novembre 1959 relative aux associations.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Association la Ruche des sont préparés par application des dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, et conformément aux principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, des capitaux propres et du passif.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'association la Ruche pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations acquises, nécessaires à l'exploitation, sont portées au bilan à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

La base amortissable des biens est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle estimée et l'amortissement est pratiqué linéairement sur la base des durées probables d'utilisation suivantes :

Logiciels	3 ans
Matériels informatiques	3 ans
Equipements de bureau	10 ans
Installations Générales, Agencements et Aménagements divers	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Construction	20 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

Les immobilisations dont la valeur ne dépasse pas les 200 dinars, sont amorties totalement au cours de leur premier exercice d'utilisation.

2.2 Subvention d'investissement :

Subvention non monétaire : Les immobilisations reçues gratuitement des ONG internationales sont comptabilisées pour leur juste valeur, telle que dégagé par les factures correspondantes.

La valeur de ces immobilisations est comptabilisée parmi les capitaux propres de la société en tant que subvention d'investissement.

Rattachement au résultat : les subventions rattachées à des immobilisations amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations et proportionnellement à ces charges.

2.3 Opérations en monnaies étrangères :

Les transactions libellées en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de devise à la date de clôture.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Comptes bancaires	Solde
BIAT compte n° 3020045603	17 429
ATTIJARI compte n° 0025862749	31 694
Total	49 123

3.2 Fournisseurs et comptes rattachés :

Projet	Montant
Chèques 68693 Projet GEF 2019	1 500
Chèques 68694 Projet GEF 2019	300
Chèque 429 Projet code des eaux	300
Frais administratifs Projet Twiza	2 401
Chèque 415 Projet Twiza	1 874
Chèque 378 Projet Twiza	225
Chèque 423 Projet Twiza	1 454
Chèque 426 Projet code des eaux	750
Chèque 427 Projet Twiza	190
Total	8 994

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4.1 Revenus des activités et manifestations :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Projet	Montant en dinars
GEF 2019	48 100
DODE DES EAUX	15 717
TWIZA	71 711
FOCUS GROUP	2 644
Parlons communes NEFTA	2 412
Total	140 585



AMC
AUDIT & CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Septembre 2022